

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE
143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20230619-DEC2023-061-DE
Date de télétransmission : 19/06/2023
Date de réception préfecture : 19/06/2023

DECISION DU PRESIDENT
N° D2023-061

Objet : Convention d'accompagnement à la fiscalité locale avec Ecofinance – Avenant n°1

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2020-94 en date du 10 septembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment pour signer les contrats et conventions engageant la Communauté de communes pour un montant n'excédant pas 15 000 € HT par an, ainsi que leur avenant ;

VU la convention d'accompagnement à la fiscalité locale signée le 18 juillet 2022 avec Ecofinance pour une mission d'assistance technique opérationnelle en vue d'analyser les impositions à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ;

CONSIDERANT qu'en l'absence de publication par l'administration fiscale des données de CVAE 2023 à destination des EPCI, Ecofinance n'est pas en mesure d'évaluer signalement par signalement le produit fiscal supplémentaire perçu par la CCPA suite aux travaux d'optimisation menés ;

- DECIDE de signer l'avenant n°1 à la convention d'accompagnement à la fiscalité locale avec Ecofinance.
- PRECISE que la rémunération d'Ecofinance sera forfaitaire et répartie sur deux ans (5 500 € pour 2023 et 5 500 € pour 2024) toujours en l'absence des données CVAE 2023 de l'administration fiscale.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 19 juin 2023
Publiée le **26 JUIN 2023***

Fait à Chazey-sur-Ain,
le 19 juin 2023.

Le Président
de la Communauté de communes,

Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

Jean-Louis GUYADER

